

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt-trois, le sept février les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : AUPERT Mickaël, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, SCHIMITZ Jean-Marc, Patrick LARRAY, DENIS Sylvie, FESSY Véronique, , Magali BOULLIER, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, GASDON Maxime, SEIGNERET Ludivine, RIVIERE Mickaël.

Absents : GOUJON Mickaël.

Secrétaire de séance : Hubert MONDIERE.

Date d'envoi de la convocation : 02 Février 2023.

TARIF EXCEPTIONNEL DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES POUR UN NON-PRADINOIS.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 15 Mars 2022 qui fixe les tarifs de location de la salle des fêtes à 250 € pour un Pradinois et à 320 € pour un non-Pradinois.

Concernant la location du 14 et 15 janvier 2023 par un non-Pradinois, il propose de lui appliquer à titre exceptionnel le tarif de 250 € car ces locataires n'ont pas pu utiliser la salle dès le vendredi soir 13 janvier 2023, comme le stipule le règlement de la salle des fêtes. En effet, la salle a été utilisée par la Mairie le vendredi 13 janvier 2023 au soir pour les traditionnels vœux du Maire. Aussi, afin de les dédommager de cette gêne, le Maire propose au Conseil d'appliquer le tarif « Pradinois » qui est fixé à 250 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appliquer, à titre exceptionnel, le tarif « Pradinois » de 250 € à la locataire, Mme Manon ANDRÉ pour les raisons invoquées ci-dessus.

Fait à Pradines, le 07 Février 2023.

Le secrétaire de séance,
Hubert MONDIERE

Le Maire,
Charles BRUN